

## **Le 20 novembre et le 25 novembre, toutes et tous mobilisé.e.s pour la fin des violences sexistes et sexuelles !**

En France, **30 % des salariées ont déjà été harcelées** ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail. 70 % des victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur. Quand elles l'ont fait, 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement.

En outre, **82 % des employeurs n'ont pas rédigé de plan de prévention** pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, malgré son caractère obligatoire. Les entreprises françaises ne sont aujourd'hui pas contraintes par la loi d'agir en matière de violences domestiques et de tenir compte de la situation particulière des victimes.

**Une femme meurt tous les 2 jours assassinée** par son compagnon ou son ex-compagnon. Qu'elles aient lieu à la maison, au travail ou dans la rue, les violences ne sont pas une fatalité.

Ces chiffres démontrent l'urgence de renforcer la loi pour l'effectivité des mesures existantes et créer de nouveaux dispositifs afin d'être en parfaite conformité avec les obligations résultant de la Convention n°190 et de sa recommandation n°206.

À quelques mois de la présidentielle, nous dirons notre détermination à faire de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles une vraie priorité gouvernementale car ce fléau concerne l'ensemble de la société.

**L'immobilisme ne peut plus durer ! la CGT interpelle patronat et gouvernement pour exiger :**

- **La mise en place de sanctions contraignantes** : pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention et l'obligation de négocier sur le sujet ;
- **Des droits pour protéger les victimes de violences conjugales et celles victimes sur leur lieu de travail** : interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle avec accès prioritaire pour un logement, mise à l'écart des harceleurs ;
- **Des droits pour que les salarié.es présent.es dans des entreprises sans organisation syndicale** puissent être défendu.es et accompagné.es face aux violences sexistes et sexuelles ;
- **L'obligation de formation** : des professionnels (*RH, managers, IRP, les référents harcèlement*) et de sensibilisation de tous les salarié.es.

\*\*\*\*\*

**La Fédération CGT des Sociétés d'études appelle l'ensemble des salarié-es :**

- **Le 20 novembre 2021** à participer, partout en France, aux cortèges intersyndicaux (*CGT – FSU SOLIDAIRES – Collectifs Féministes*)
- **Le 25 novembre 2021** à cesser le travail à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**